

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 27 janvier 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 26

**Délibération n° BC-2023-003**

**Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2023 ET AUPRES DE LA REGION SUD - PRIORITE N°2 POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept janvier, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PORZIO Claude, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine.

**Absents ayant donné procuration :**

- BOURLIN Sébastien donne procuration à FABRE Gérard, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à GIULIANO Jérémy, GROS Michel donne procuration à LOUDES Serge, PAILLARD Carine donne procuration à PERO Franck.

**Absents** : CONSTANS Jean-Michel, PAUL Jacques, RAVANELLO Alain, SIMONETTI Pascal.

**Secrétaire de Séance** : Jérémy GIULIANO

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**VU** l'autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n° 2019-05-Aires de covoiturage, révisée par délibération n° 2021-84 du Conseil communautaire en date du 26 mars 2021 ;

**CONSIDERANT** que les objectifs de l'opération sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par habitant de favoriser une mobilité plus large par un maillage fin d'aires de covoiturage tout en limitant le recours à la voiture individuelle, de réduire l'exposition des populations aux nuisances liées aux transports (pollution, bruit, sécurité routière...), d'assurer un accès aux modes de transports alternatifs à toutes les populations (salarié, demandeurs d'emploi, agriculteurs, personnes à mobilité réduite,...) et d'accompagner le changement des comportement vers une mobilité douce et durable ;

**CONSIDERANT** que le projet « création et aménagement des aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte » est inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 signé le 6 mai 2021 ;

**CONSIDERANT** que le projet « création et aménagement des aires de covoiturage sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte » a été retenu dans le programme d'actions du Contrat Régional d'Equilibre Territorial CRET-2-SMPVV ;

**CONSIDERANT** que cette opération s'inscrit dans la catégorie prioritaire n°3 « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » de la DSIL ;

**CONSIDERANT** qu'afin de mettre ces travaux en œuvre, la communauté d'agglomération souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'exercice 2023 ;

**CONSIDERANT** le plan de financement de l'opération ci-après :

DEPENSES € HT		RECETTES		
Coût total de l'opération	3 675 558 €	ETAT DETR	649 482 €	17.67% du coût total de l'opération
		ETAT DSIL	974 222 €	26.51 % du coût total de l'opération
		ETAT (PIA)	889 556 €	24.20 % du coût total de l'opération
		Région Sud	107 086 €	2.91% du coût total de l'opération
		Région Sud CRET	320 000 €	20 % des dépenses éligibles au titre du CRET
		Autofinancement	735 112 €	20 % du coût total de l'opération
TOTAL	3 675 558 €	TOTAL	3 675 558 €	100 % de l'opération

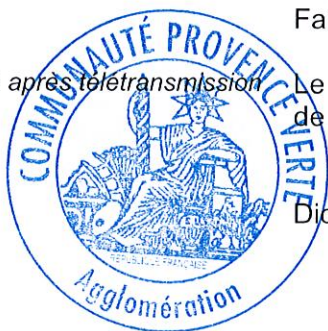
**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la création et l'aménagement des aires de covoiturage sur le territoire intercommunal à 3 675 558 € HT.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023, d'un montant de 1 623 704 € représentant 44.18 % des dépenses éligibles, soit 3 675 558 €.
- **D'APPROUVER** la demande de subvention à la Région Sud, d'un montant de 107 086 € représentant 2.91€% des dépenses éligibles, soit 3 675 558 €.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

